

Programme Daphné II 2004-2008: action contre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes

2003/0025(COD) - 13/04/2004 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

Dans son avis portant sur les amendements approuvés par le Parlement européen en deuxième lecture, la Commission estime qu'elle en mesure de reprendre tous les amendements proposés : - auteurs d'actes de violence : suppression de la mention des auteurs d'actes de violence dans le texte au motif que ce libellé pourrait donner l'impression que le programme crée un nouveau groupe cible parallèlement aux victimes et aux personnes vulnérables; - enfants et adolescents, témoins de scènes de violence domestique : suppression de la mention de cette catégorie de personnes, afin de ne pas distinguer les catégories de personnes concernées par le programme; - mise en place d'un service d'assistance pour aider les ONG à mettre en oeuvre le programme et y participer.